***COMMUNIQUE DE PRESSE***

***Titre : Annonce des résultats du 4ème appel à projets du Fonds africain***

Le Comité de Pilotage du Fonds Africain d’Appui à la Coopération Décentralisée Internationale des Collectivités Territoriales, composé des représentants du Ministère de l’Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l’Etranger, des 3 Associations marocaines des Présidents des Collectivités Territoriales, s’est réuni le 28 mai 2024 pour statuer sur les résultats du 4ème appel à projets lancé le 1er Novembre 2023.

A l’issue de ses travaux, le Comité de Pilotage a décidé à l’unanimité l’octroi de l’appui du Fonds africain à des projets ou actions bénéficiant à 39 Collectivités Territoriales africaines relevant de 15 pays africains, à savoir : le Kenya (1), le Togo (2), la Mauritanie (5), la Côte d’Ivoire (2), le Cameroun (5), le Sénégal (3), le Niger (2), Madagascar (3), le Cap-Vert (1), le Gabon (1), les Iles Comores (1), le Ghana (1), le Mali (2), le Burkina Faso (2), le Congo (8) et ce, en partenariat avec les Conseils Régionaux de Draâ-Tafilalt, Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra, l’Oriental et les Conseils Préfectoraux ou Provinciaux de Zagora, Taroudannt, Larache, Tétouan, Ouarzazate, Sidi Slimane, Berkane, Guercif, Oujda-Angad, Fnideq M’Diq, Assa-Zag, Meknès et les Conseils Communaux de Al Manzla, Ammelne, Arazane, Arbaoua, Benguerir, Arfoud, Guelmim, Ksar El Kébir, Al Manssouria, Nihit, Salé, Souk-Larbaâ, Tafraout, Lakhssas et El Hajeb.

Cette coopération vise à faire bénéficier les Collectivités Territoriales Africaines de l’expertise de leurs consœurs marocaines dans les domaines liés au renforcement des capacités des cadres territoriaux, à l’employabilité des jeunes, aux aménagements hydroagricoles, à l’amélioration des conditions sanitaires des populations locales, à la réalisation d’infrastructures culturelles et sportives, à la planification stratégique, etc.

Par ses résultats, le Fonds africain concours, après quatre appels à projets lancés, à la réalisation de 94 projets bénéficiant à 93 Collectivités Territoriales appartenant à 26 pays africains.

Il est à rappeler que le Fonds Africain d’Appui à la Coopération Décentralisée Internationale des Collectivités Territoriales a été mis en place en Mars 2020 pour promouvoir le partenariat Sud-Sud et a pour objectifs de :

* Orienter la coopération décentralisée vers un partenariat stratégique avec les collectivités territoriales africaines ;
* Inscrire la coopération dans la dynamique de la décentralisation, du développement local et de la bonne gouvernance des collectivités territoriales;
* Et inscrire la coopération décentralisée internationale dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable.